



UsOpRx : une initiative du Département de pharmacie du CIUSSS de la Capitale-Nationale

1. Mise à jour de la [Liste de médicaments du CIUSSCN](#) à la suite du comité de pharmacologie (avril à juin 2024)

Biktarvy^{MD} (emtricitabine + ténofovir alafénamide + bictégravir)

Demande acceptée avec critère d'utilisation CIUSSS de la Capitale-Nationale pour la prophylaxie post-exposition au virus de l'immunodéficience humaine (VIH). À noter que l'ajout à la liste de médicaments du CIUSSCN de cet antirétroviral fait suite à l'approbation au comité de pharmacologie de la **nouvelle ordonnance individuelle standardisée** [Prophylaxie post-exposition VIH](#).

Fragmin^{MD} (daltéparine) (RETOUR)

Demande acceptée sans critère d'utilisation.

Nous tenons à vous rappeler que l'énoxaparine figure aussi à la liste de médicaments du CIUSSCN sans critère d'utilisation et que la tinzaparine possède quant à elle le critère d'utilisation *Pour poursuite de thérapie débutée avant l'admission au CIUSSS CN*.

Nous vous référons à l'évaluation d'ajout au formulaire de la daltéparine afin de comprendre les enjeux et les avantages du retour de sa disponibilité au formulaire : [Évaluation ajout au formulaire daltépar...ersion infolettre automne 2024 \(1\).pdf \(gouv.qc.ca\)](#).

PrOraverse (phentolamine)

Demande acceptée avec critère d'utilisation CIUSSS de la Capitale-Nationale pour les usagers pour lesquels un enjeu de compréhension des consignes à respecter à la suite d'une anesthésie locale dentaire est présent et engendre un enjeu de sécurité.

Amoxicilline sodique et clavulanate de potassium pour injection

Demande acceptée sans critère d'utilisation. Formulation 10:1 (fiolle de 2000/200 mg). Pour plus d'informations, consulter le [Bulletin du CHU de Québec](#) émis en juillet 2023.

Modification des formulations de magnésium per os

- Ajout de l'information sur les teneurs en magnésium élémentaire dans chaque formulation
- Sels de magnésium *per os* dorénavant disponibles au formulaire :
 - GLUCOHEPTONATE 500 mg/5 mL solution orale
 - GLUCONATE 500 mg comprimé : ajout au formulaire puisque c'est la seule option en comprimés remboursée par la RAMQ, mais avec une spécification qu'en soins de longue durée d'autres formulations doivent être privilégiées (en raison de son coût plus élevé par rapport à d'autres formulations pour une même teneur en magnésium élémentaire)
 - OXYDE 835 mg comprimé : conservé vu sa teneur élevée en magnésium élémentaire ce qui permet de corriger une hypomagnésémie à faible coût.

- SELS DIVERS (oxyde, citrate, fumarate, malate et succinate) 100 mg comprimé : ajout en remplacement du Magnésium 100 mg (sel d'oxyde) comprimé pour conserver des sels de magnésiums différents considérant que la tolérance au magnésium peut varier d'une formulation à l'autre.

Modification des formulations de vitamine B12 per os

- Conservons seulement la formulation vitamine B12 LA 1200 mcg avec ajout d'une mention spéciale à l'ordonnance qui apparaît au FADM : Peut-être écrasé si requis. Possible altération de l'absorption, à corrélérer au dosage sanguin si jugé pertinent.

Granisétron (toutes formulations)

Ajout des critères FC-CU suivants :

- Pour la prévention et le traitement des nausées/vomissements en postopératoire;
- Pour le traitement des nausées/vomissements lors de contre-indication aux thérapies habituelles ou si les nausées sont réfractaires aux thérapies habituelles.

Ondansétron (toutes formulations)

Ajout des critères FC-CU suivants :

- Pour la prévention et le traitement des nausées/vomissements en postopératoire;
- Pour le traitement des nausées/vomissements lors de contre-indication aux thérapies habituelles ou si les nausées sont réfractaires aux thérapies habituelles;
- Pour les nourrissons et les enfants de 6 mois à 12 ans avec vomissements probablement causés par une gastroentérite aiguë et qui présentent une déshydratation légère à modérée ou ne réagissent pas à la réhydratation orale.

2. Autres

Ordonnance individuelle standardisée: Analgésiques topiques (PRÉCISION)

L'ordonnance individuelle standardisée (OIS) est disponible depuis le printemps 2024. Pour les recettes d'analgésiques topiques contenues dans cette OIS, il demeure recommandé d'appliquer la crème analgésique sur la plus petite surface possible là où la douleur est localisée afin d'en favoriser l'efficacité. La notion de surface maximale d'une feuille 8 ½ x 11 n'est pas nécessaire si une crème analgésique est prescrite selon cette OIS. Les ingrédients et pourcentages associés ont été considérés sécuritaires s'ils respectent la posologie maximale recommandée dans l'OIS, soit un maximum de 1g TID. Comme toute recette contenue dans l'OIS est délivrée par **pompe-doseuse, celle-ci permet de calculer précisément la dose délivrée** afin de respecter la posologie maximale. Le principe général de surface maximale d'une feuille 8 ½ x 11 demeure cependant pour toute autre recette et/ou si absence de pompe-doseuse permettant un calcul exact de la dose délivrée.

Monurol^{MD} (fosfomycine)

Rappel sur le critère FC-CU déjà existant

Le critère actuel d'utilisation de cet antibiotique demeure, soit « pour le traitement en dose unique des infections urinaires non-complicquées (cystite, bactériurie asymptomatique pendant la grossesse) chez la femme pour qui la nitrofurantoïne ou le triméthoprim-sulfaméthoxazole (TMP-SMX) ne peuvent être administrés (résistance, -contre-indication et non collaboration à la prise de comprimés) ». Bien que le Guide d'usage optimal de l'INESSS¹ place TMP-SMX, nitrofurantoïne et fosfomycine en première intention de traitement chez la femme, nous conservons ce critère plus restrictif, tout comme le CHU de Québec, afin de limiter l'émergence de résistance.

¹ [Guide d'usage optimal - Infection urinaire chez les personnes de 14 ans et plus \(inesss.qc.ca\)](https://www.inesss.qc.ca/fr/guide-dusage-optimal-infection-urinaire-chez-les-personnes-de-14-ans-et-plus)